

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 juin 2026

SEANCE CONSACREE à L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.
3. Révision des tarifs de location du gîte de l'ancien presbytère.
4. Travaux d'aménagement de l'aire de jeux : approbation du devis et demande de subvention.
5. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : nomination des commissaires titulaires et suppléants.
6. Création d'un poste dans le cadre d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) – Contrat Unique d'Insertion (CUI) à durée indéterminée (CDI).
7. Création d'un poste dans le cadre d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) – Contrat Unique d'Insertion (CUI) à durée déterminée (CDD).
8. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).
9. Informations et questions diverses.

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à seize heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Pédrot
Étaient présents outre le Maire sus nommé :

MM les conseillers municipaux :

- M. Pascal Ballu
- M. Christophe Verdier
- M. Ferran Mesa Turo
- Mme Mathilde Perrot

Absente ayant donné procuration : Mme Valerie Davin, procuration à M. Patrick Pedrot
Absente : Mme Anne Van Der Meulen

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. Secrétaire de séance

Monsieur **Christophe Verdier** est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du **7 avril 2026**.
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

Vote :

- Pour : unanimité
 - Contre : 0
 - Abstention : 0
-

3. Révision des tarifs de location du gîte de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite aux échanges intervenus avec Madame Sylvie FERRERE, Conseillère aux Décideurs Locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales, les éléments juridiques et financiers actuellement disponibles ne permettent pas d'envisager, à ce stade, une modification des tarifs du gîte communal.

En conséquence, il est proposé de maintenir les tarifs actuellement en vigueur jusqu'à ce que l'ensemble des conditions nécessaires à une éventuelle révision soit réuni.

Une concertation sera engagée avec l'Inspectrice divisionnaire du SGC et la Conseillère aux Décideurs Locaux afin de définir les modalités réglementaires applicables à cette activité.

Dans l'attente des conclusions de cette démarche, les tarifs en vigueur demeurent inchangés.

4. Travaux d'aménagement de l'aire de jeux communale

Approbation du devis et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que la commune poursuit son projet de réaménagement de l'aire de jeux communale afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Le projet concerne la partie haute de la parcelle cadastrée **section A n°841**, d'une superficie de **2 133 m²**.

Après avoir déjà renouvelé les équipements de jeux devenus vétustes, il reste désormais à réaliser les travaux d'aménagement permettant leur installation définitive.

L'entreprise **RD Rénovation** a transmis un devis comprenant :

- préparation du terrain, enlèvement des souches et rebouchage : **2 515,70 €** ;
- dépose des anciens jeux et réalisation des fondations béton : **12 959,54 €** ;
- installation des nouveaux jeux, clôture périphérique et portillon : **12 224,30 €**.

Le montant total prévisionnel de l'opération s'élève à :

27 699,54 €

L'entreprise n'étant pas assujettie à la TVA, ce montant constitue le coût total de l'opération.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Dépenses : 27 699,54 €
- Subvention Département (Aide à l'Investissement Territorial - 75 %) : 20 774,66 €
- Autofinancement communal : 6 924,88 €

Le Conseil municipal :

- approuve la poursuite du projet ;
- approuve le plan de financement ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention départementale ;
- autorise la signature de tous les documents nécessaires.

Au cours des échanges, plusieurs élus regrettent qu'un seul devis complet ait pu être obtenu. Monsieur le Maire explique qu'une autre entreprise consultée ne proposait que la réalisation de la dalle béton et ne pouvait assurer l'ensemble des prestations. Il rappelle que la demande de subvention pourra être ajustée si certains travaux sont finalement réalisés différemment.

Vote : adopté à l'unanimité.

5. Commission communale des impôts directs

Le Conseil procède à l'établissement de la liste des commissaires appelés à siéger à la Commission communale des impôts directs.

Compte tenu de la taille de la commune, il est proposé une liste comprenant :

- 6 commissaires titulaires ;
- 6 commissaires suppléants.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'a déjà pas été simple de réunir douze personnes volontaires.

La liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques, qui procédera à la désignation officielle.

Vote : adopté à l'unanimité.

6. Création d'un poste dans le cadre d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) – Contrat Unique d'Insertion (CUI) à durée indéterminée (CDI).

Monsieur le Maire rappelle que Madame Mathilde Coulard est employée depuis le **1er août 2024** dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences.

Compte tenu :

- de son implication ;
- de la qualité de son travail ;
- des compétences acquises ;
- des besoins permanents de la commune,

il est proposé de transformer son contrat PEC à durée déterminée en **contrat à durée indéterminée** à compter du **1er août 2026**.

Caractéristiques du poste :

- Agent technique polyvalent ;
- 25 heures hebdomadaires ;
- rémunération sur la base du SMIC.

Monsieur le Maire indique également que Madame Coulard vient d'obtenir son habilitation électrique pour personnel non électricien. Cette formation lui permet notamment de réaliser certaines interventions simples (remplacement de prises, luminaires, etc.) dans le respect du Code du travail.

Vote : adopté à l'unanimité.

7. Création d'un poste dans le cadre d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) – Contrat Unique d'Insertion (CUI) à durée déterminée (CDD)

Monsieur le Maire expose que les besoins d'entretien de la commune deviennent importants.

Avec un seul agent communal à temps partiel, les travaux courants ne peuvent plus être réalisés dans des conditions satisfaisantes.

Les besoins concernent notamment :

- l'entretien des espaces verts ;
- le débroussaillage ;

- les suites des intempéries ;
- l'entretien des différents hameaux ;
- les petits travaux techniques.

Il est proposé de créer un second poste d'agent polyvalent des services techniques dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences.

Caractéristiques :

- 20 heures hebdomadaires ;
- contrat de 9 mois renouvelable ;
- prise en charge de 66 % par l'État.

Le Conseil municipal approuve cette création de poste.

Vote : adopté à l'unanimité.

8. Désignation des représentants à la CLECT

Le Conseil désigne :

- **Titulaire : M. Pascal Ballu**
- **Suppléant : M. Patrick Pedrot**

pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes du Haut Vallespir.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission intervient notamment lors des transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Vote : adopté à l'unanimité.

9. Dénomination bilingue des voies communales

Le Conseil examine la mise en place d'une dénomination bilingue des voies communales.

Les noms créés en 2024 étaient uniquement en catalan.

Afin de faciliter :

- les secours ;
- les livraisons ;
- la distribution du courrier ;
- les raccordements aux réseaux ;
- la compréhension par l'ensemble des administrés,

il est proposé d'ajouter une dénomination française tout en conservant les toponymes historiques.

Les lieux-dits historiques (La Guardia, La Carrerade, La Castagné, etc.) demeurent inchangés.

Un échange intervient avec un habitant ayant engagé un recours devant le Tribunal administratif. Celui-ci indique que son recours visait uniquement à faire respecter la priorité du nom français sur les plaques, conformément à son interprétation de la réglementation.

Monsieur le Maire précise que les deux dénominations figureront désormais dans la Base Adresse Nationale et que les plaques seront modifiées dans ce sens.

Le Conseil adopte cette nouvelle dénomination bilingue.

Vote : adopté à l'unanimité.

10. Modification de la délibération relative à la mise en place du RIFSEEP – maintien de l'IFSE

Le Conseil adopte une modification de la délibération relative au RIFSEEP afin de tenir compte des nouvelles dispositions réglementaires concernant le maintien de l'IFSE pendant certains congés de maladie.

Il est notamment prévu :

- maintien de 33 % de l'IFSE la première année ;
- maintien de 60 % les deuxième et troisième années.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit simplement d'une mise en conformité avec les nouvelles dispositions applicables à la Fonction publique.

Vote : adopté à l'unanimité.

11. Interdiction permanente du stationnement sur la place publique et aux abords de l'église

Monsieur le Maire présente une délibération visant à instaurer une interdiction permanente du stationnement sur la place publique ainsi qu'aux abords immédiats de l'église Sainte-Marie.

Cette décision est motivée par plusieurs objectifs :

- garantir la sécurité des usagers ;
- préserver les accès aux bâtiments publics ;
- maintenir la fluidité de la circulation ;
- mettre en valeur l'église Sainte-Marie, classée au titre des Monuments Historiques ;
- préserver les perspectives visuelles sur le monument et améliorer le cadre de vie communal.

Le Conseil municipal décide d'instaurer une interdiction permanente du stationnement sur la place publique et aux abords de l'église.

Un arrêté municipal précisera :

- le périmètre concerné ;
- la signalisation réglementaire à mettre en place ;
- les modalités d'application de cette interdiction.

Monsieur le Maire précise que l'objectif n'est pas de verbaliser les habitants mais de faire évoluer progressivement les habitudes de stationnement.

Le grand parking situé à l'entrée du village ainsi que le nouvel espace de stationnement permettront de compenser cette suppression.

Il rappelle également que cette mesure concerne le **stationnement** et non l'arrêt ponctuel nécessaire au déchargement de courses ou de matériel.

Vote : adopté à l'unanimité.

12. Création d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite

Afin de maintenir un accès facilité à l'église malgré l'interdiction du stationnement sur la place, le Conseil municipal décide de créer une place réservée aux personnes à mobilité réduite derrière l'église.

Cette place sera matérialisée conformément à la réglementation en vigueur par un marquage au sol et une signalisation verticale.

Au cours des échanges, il est rappelé que la place PMR existante, située à proximité du gîte communal, est maintenue. La nouvelle place constitue donc un emplacement supplémentaire.

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser ou faire réaliser les travaux nécessaires ainsi qu'à prendre les arrêtés de police correspondants.

Vote : adopté à l'unanimité.

13. Projet de tiers-lieu

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'état d'avancement du projet de tiers-lieu engagé sous la précédente municipalité dans le cadre du programme **Villages d'Avenir**, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Il rappelle qu'un tiers-lieu est un espace destiné à accueillir des habitants, associations, visiteurs ou porteurs de projets, sans modèle prédéfini.

Le Conseil municipal souhaite poursuivre cette réflexion afin de construire un projet répondant aux besoins de la commune.

Une réunion publique sera organisée afin :

- de présenter le projet ;
- de recueillir les attentes et les idées des habitants ;
- de définir collectivement les futurs usages de ce lieu.

Les habitants seront informés par les différents canaux de communication de la commune.

14. Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune doit désormais mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce document permettra d'organiser la gestion des situations de crise, notamment :

- incendies ;
- tempêtes ;
- séismes ;
- canicules ;
- coupures d'électricité ;
- risques sanitaires ou tout autre événement majeur.

Il devra notamment prévoir :

- l'organisation du poste de commandement communal ;
- le recensement des personnes vulnérables ;
- les moyens matériels disponibles ;
- les référents de quartier ;
- l'organisation des secours ;
- la coordination avec la Préfecture, les pompiers et la gendarmerie.

Monsieur le Maire précise que plusieurs éléments avaient déjà été engagés par l'ancienne municipalité mais qu'il convient désormais de finaliser ce dispositif.

Une réunion publique sera organisée afin d'associer les habitants à cette démarche.

Au cours des échanges, plusieurs habitants rappellent l'épisode de l'eau trouble survenu l'année précédente, qui avait conduit des bénévoles à distribuer de l'eau aux personnes âgées ou isolées.

Le Conseil souligne la nécessité d'identifier des référents de proximité afin de mieux informer les habitants ne disposant pas de téléphone portable ou n'utilisant pas les réseaux numériques.

15. Formation aux premiers secours

Monsieur le Maire indique qu'une première liste d'une douzaine de volontaires a été constituée afin de suivre une formation PSC1 organisée avec le SDIS des Pyrénées-Orientales.

La commune prendra en charge le coût de cette formation.

Ces personnes pourront ensuite être intégrées au Plan Communal de Sauvegarde comme référents secouristes.

16. Alimentation en Eau Potable

Le Conseil échange sur la qualité de l'eau distribuée dans la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les analyses de l'ARS sont affichées en mairie dès leur réception et pourront également être diffusées sur les outils numériques de la commune.

Il explique que l'eau de montagne, faiblement minéralisée, peut parfois entraîner des variations de goût ou de coloration liées aux canalisations, sans que cela ne remette en cause sa qualité sanitaire.

Plusieurs habitants souhaitent que ces analyses soient plus facilement accessibles.

17. Entretien de l'église et du patrimoine

Des habitants signalent la présence de végétation sur certaines parties de l'église.

Monsieur le Maire indique que la toiture a été endommagée lors de la dernière tempête et qu'une intervention est prévue.

Il précise que ce type de travaux nécessite souvent le recours à des entreprises spécialisées ainsi que l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

18. Logement communal

Le Conseil échange sur le devenir du logement communal actuellement vacant.

Monsieur le Maire précise que celui-ci n'est pas encore conforme, notamment sur le plan électrique.

Avant toute occupation, des travaux devront être réalisés.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- logement pour un futur agent communal ;
- hébergement temporaire ;
- accueil d'artistes dans le cadre du futur tiers-lieu ;
- location classique.

Aucune décision n'est prise à ce stade.

19. Recensement des logements vacants

Le Conseil échange sur les difficultés rencontrées pour loger de nouveaux habitants dans la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'un message a récemment été diffusé afin de recenser les logements vacants, les logements susceptibles d'être loués ou ceux pouvant être remis sur le marché.

À ce jour, très peu de retours ont été enregistrés.

Plusieurs conseillers soulignent que de nombreuses maisons paraissent inoccupées depuis de longues années alors que les besoins en logements sont réels, tant pour de nouveaux habitants que pour de futurs agents communaux ou des intervenants extérieurs.

Il est rappelé que les propriétaires restent libres de leur patrimoine, mais que la commune poursuivra son travail de recensement afin d'identifier les possibilités de remise sur le marché de certains logements.

20. Circulation et stationnement

Le Conseil revient sur l'organisation de la circulation dans le village à la suite des nouvelles mesures de stationnement.

Plusieurs observations sont formulées concernant :

- la lisibilité du sens interdit ;
- la signalisation des parkings ;
- les possibilités d'arrêt pour les livraisons ;
- l'accès des personnes à mobilité réduite.

Il est convenu que la signalisation sera progressivement adaptée afin d'être la plus claire possible pour les habitants comme pour les visiteurs.

21. Aménagement du parking communal

Plusieurs habitants signalent que le parking provisoire comporte encore des obstacles limitant fortement le nombre de places disponibles.

Sont notamment évoqués :

- les souches d'arbres ;
- le stockage temporaire de bois ;

- les conteneurs à déchets.

Certains riverains rappellent également les nuisances olfactives occasionnées par la proximité des conteneurs. Plusieurs solutions sont proposées :

- déplacer les conteneurs afin de libérer des places ;
- retirer progressivement les souches ;
- valoriser ou donner le bois à des particuliers intéressés ;
- publier une annonce permettant à des personnes de venir récupérer gratuitement le bois.

Monsieur le Maire rappelle toutefois que l'enlèvement des souches représente un coût important pour la commune et devra être réalisé progressivement en fonction des moyens disponibles.

22. Signalétique communale

Le Conseil échange sur l'opportunité de mettre à jour la signalétique directionnelle de la commune. Plusieurs panneaux pourraient être actualisés afin de mieux signaler :

- le gîte du Presbytère ;
- les autres hébergements touristiques ;
- le restaurant ;
- les commerces ;
- les principaux équipements communaux.

Il est rappelé que cette signalétique participe à l'accueil des visiteurs ainsi qu'à la valorisation des activités locales.

23. Sécurité routière

Plusieurs habitants attirent l'attention du Conseil sur les vitesses excessives constatées dans la traversée du village, en particulier de la part de certains motards.

Il est indiqué que la route est de plus en plus empruntée comme itinéraire touristique, notamment depuis l'amélioration de la chaussée côté espagnol.

Les habitants signalent des passages à vive allure, parfois dangereux pour les piétons.

Différentes pistes sont évoquées :

- solliciter davantage de contrôles de la gendarmerie ;
- installer une signalisation renforcée à 30 km/h ;
- étudier l'installation d'un radar pédagogique ;
- améliorer la visibilité des panneaux à l'entrée du village.

Monsieur le Maire indique qu'il abordera ce sujet avec les services compétents et qu'il sollicitera de nouveaux contrôles.

24. Chenil et nuisances animales

Le Conseil échange au sujet d'une installation accueillant plusieurs chiens à proximité d'habitations.

Plusieurs habitants signalent des nuisances sonores importantes ainsi que des interrogations concernant les autorisations éventuellement nécessaires pour cette installation.

Il est également fait état de constructions ou d'aménagements susceptibles de relever de la réglementation d'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que la commune a identifié cette situation et poursuit actuellement les vérifications nécessaires afin de déterminer la conformité de l'installation et les suites éventuelles à donner.

25. Questions diverses

Divers échanges portent également sur :

- l'entretien courant de la commune ;
- l'état de certains chemins ;

- l'amélioration de la communication municipale ;
- la diffusion des analyses d'eau ;
- les futurs projets de la commune.

Le Conseil confirme sa volonté de poursuivre les réunions publiques afin d'associer davantage les habitants aux projets municipaux.

Clôture de séance

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal ainsi que les habitants présents pour leur participation et la qualité des échanges.

La séance est levée.

À l'issue de la réunion, un moment convivial est proposé aux personnes présentes.

La séance est levée à 18h15

Le Maire
Patrick Pedrot

Le secrétaire de séance
Christophe Verdier